



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

réglementation

Question écrite n° 93852

Texte de la question

M. Michel Lefait appelle l'attention de Mme la ministre du logement et de l'habitat durable sur les difficultés rencontrées par certains propriétaires qui se voient dans l'obligation de faire appel à des sociétés spécialisées pour le certificat de diagnostic de conformité lors de la mise en vente d'un bien immobilier. Parfois, la complexité de ces diagnostics n'est nullement en rapport avec l'état réel et la valeur du bien, et s'avère devenir un élément négatif par rapport aux conditions de vente du bâtiment concerné. Aussi, il souhaite savoir les mesures que le Gouvernement pourrait prendre afin de simplifier au mieux ces diagnostics pour la parfaite information des futurs acheteurs.

Données clés

Auteur : [M. Michel Lefait](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (8^e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 93852

Rubrique : Logement

Ministère interrogé : Logement et habitat durable

Ministère attributaire : Cohésion des territoires

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [8 mars 2016](#), page 1883

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)